



(Département du Gard)

***RAPPORT***  
***D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES***  
***2025***



REÇU EN PREFECTURE

le 20/03/2025

Application agréée E-legalite.com

## Sommaire

<b>Préambule</b>	p 1
I. DOB et ROB des collectivités de 3 500 habitants et plus	p 1
II. Objectif	p 1
III. Délais d'organisation du DOB	p 1
IV. Contenu du ROB pour les communes de + de 3 500 hab	p 1
V. Délibération	p 1
<b>Introduction</b>	p 2
<b>I. Contexte général</b>	p 3
I.1. Le contexte économique international et européen	p 3
I.2. le contexte national : la rigueur budgétaire au programme	p 3
I.3. Focus sur les principales dispositions relatives aux collectivités territoriales	p 4
<b>II. Les flux de la collectivité</b>	p 5
II.1. Les recettes de fonctionnement	p 5
II.2. Evolution des dépenses de fonctionnement	p 8
II.3. Les recettes d'investissement : l'incertitude	p 10
II.4. Les dépenses d'investissement	p 12
II.5. La dette et les frais financiers	p 12
<b>III. Les orientations budgétaires et projets 2025</b>	p 14
III.1. Enfance et petite enfance et scolaire	p 14
III.2. Solidarité et action sociale	p 14
III.3. Environnement et transition écologique	p 14
III.4. Culture	p 14
III.5. Sécurité	p 14
III.6. Urbanisme – bâtiments – voirie - équipements	p 14
III.7. Services	p 14
<b>IV. Le budget annexe « caveaux »</b>	p 15

*Sources :*

- Loi de finances pour 2025 : <http://www.assemblee-nationale.fr>*
- <http://www.economie.gouv.fr>*
- <http://www.collectivites-locales.gouv.fr>*
- Journal officiel : <http://www.journal-officiel.gouv.fr>*
- <https://www.amf.asso.fr/documents-projet-loi-finances-pour-2025>*
- ROB Nîmes métropole 2025 – 12/11/2024*
- La Gazette des communes*
- MaireInfo – publication du 07/02/2025 : adoption du budget de l'Etat 2025*
- La Banque Postale, note de conjoncture et support de préparation des ROB 2025*
- La Caisse d'Epargne, support de préparation des ROB 2025*

REÇU EN PREFECTURE

le 20/03/2025

Application agréée E-legalite.com

## Préambule

Le débat d'orientation budgétaire est un moment essentiel de la vie d'une collectivité locale. Il est aussi une étape obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus.

Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative des assemblées délibérantes en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière préalablement au vote du budget primitif.

### I. DOB et ROB des collectivités de 3 500 habitants et plus.

Afin d'améliorer la transparence et la responsabilité financière des collectivités locales, le Débat d'Orientations Budgétaires a évolué au fil des années. Il est formalisé par le Rapport d'Orientations Budgétaires (R.O.B) créé par la loi NOTRe du 7 août 2015.

### II. Objectif.

Ce débat a pour objet de préparer l'examen du budget. Il participe à l'information des élus et peut également jouer un rôle important en direction des habitants. Le débat d'orientations budgétaires constitue par conséquent un exercice de transparence vis-à-vis de la population.

### III. Délais d'organisation du DOB.

Le DOB ne peut avoir lieu ni le même jour, ni au cours de la même séance que le vote du budget.

Dans les communes de plus de 3 500 habitants, appliquant la comptabilité M57, la présentation du ROB donnant lieu au débat doit se tenir dans un délai de 10 semaines avant le vote du budget primitif et le projet de budget doit être communiqué aux élus au moins 12 jours avant le début des débats sur l'adoption du budget.

### IV. Contenu du ROB pour les communes de + de 3 500 hab.

➤ Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement et en investissement.

Sont notamment évoqués :

- les concours financiers
- la fiscalité
- les subventions
- les relations financières entre la commune et l'EPCI dont elle est membre.

➤ Le cas échéant, la présentation des engagements pluriannuels et les autorisations de programme.

➤ Les informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de la dette.

Depuis 2023, chaque collectivité présente son objectif d'évolution de ses dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de sa section de fonctionnement ; et ce pour le budget principal, et, pour chaque budget annexe.

### V. Délibération.

Il est pris acte du débat d'orientations budgétaires par une délibération spécifique de l'assemblée délibérante, qui sera transmise au représentant de l'État dans le département accompagnée du Rapport d'Orientations Budgétaires, ainsi qu'au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre.

Ainsi, par son vote, l'assemblée délibérante prend non seulement acte de la tenue du débat mais également de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB.

Le ROB est mis à la disposition du public à la mairie, et mis en ligne sur le site internet de la collectivité dans les quinze jours suivants la tenue du débat d'orientations budgétaires.

\*\*\*

## Introduction

Le rapport d'orientation budgétaire constitue une opportunité de présenter les orientations de l'année à venir et de rappeler la ligne de conduite et les objectifs de moyen terme de la municipalité.

En effet, il permet de rendre compte de ce qui a été réalisé au travers de chiffres globaux. À la lumière de ces éléments, chacun pourra ainsi constater que les engagements ont été tenus et continueront à l'être.

En dépit d'une situation financière particulièrement difficile pour les collectivités locales qui sont contraintes, depuis ces 10 dernières années, à des efforts sans précédent et, dans un contexte national économique et politique anxiogène et très fluctuant, la ville de Milhaud reste déterminée à agir et à investir pour le bien-être de ses administrés et ce dans le respect des engagements de la Municipalité.

**Cet exercice d'orientations budgétaires intervient une nouvelle fois dans un contexte porteur de multiples incertitudes géopolitiques, économiques, sociales et environnementales rendant les prévisions difficiles à opérer.**

### La situation :

- Une inflation contenue, une dette maîtrisée, des projets subventionnables.
- Des dépenses de fonctionnement de moins en moins compressibles.
- Les lois qui menacent les dotations des collectivités et leurs ressources de manière générale.

### Les objectifs 2025

- Maintenir le pouvoir d'achat des milhaudois sans obérer les recettes de la commune (tarification maîtrisée des services, gratuités culturelles...)
- Améliorer la qualité des services et des équipements (éducation, sécurité, propreté, solidarité...)
- Soutenir les associations
- Veiller au bien vivre ensemble et à la sécurité
- Maintenir les taux d'imposition

### Comment ?

- Questionner chaque dépense
- Maîtriser la masse salariale
- Prioriser les projets
- Articuler différemment les projets
- Réactualiser les coûts des projets

La municipalité doit prendre à nouveau des décisions en matière de stratégie financière pour faire face à la crise amorcée lors de la pandémie, alourdie par les conflits en Ukraine et au Moyen Orient, dont les effets seront durables, et s'adapter aux exigences de la situation budgétaire de la Nation, tout en préservant les missions de service public qui répondent aux attentes des habitants.

L'exercice 2024 a été impacté par l'inflation. Le manque de visibilité sur l'exercice 2025 notamment en matière de dotations de l'État et de concours de l'Etat qui se contractent, constitue une nouvelle difficulté à surmonter pour les collectivités. Aussi, afin de limiter les impacts négatifs, des efforts de gestion se poursuivent au sein des services afin de préserver la continuité et la qualité du service public aux milhaudois.

Dans ce contexte tendu et complexe, la municipalité présente des orientations budgétaires réalistes assises sur de moindres capacités financières, afin de **voter un budget équilibré et sincère**.

Le débat d'orientations budgétaires de l'année 2025 s'appuie sur le présent rapport, détaillant les projets et les actions envisagés, la présentation de la structure et de l'évolution des dépenses ainsi que la composition et la gestion de la dette.

**Chaque étape de la construction budgétaire apporte des éléments nouveaux, des corrections, des ajustements. L'ensemble des chiffres présentés dans ce rapport sont donc amenés à évoluer, d'autant que les informations en matière de dotations et de concours versés aux collectivités, après le vote tardif du budget de l'Etat, sont susceptibles d'être transmises également plus tard que les années précédentes, alors même que le calendrier budgétaire des collectivités n'a pas été assoupli, lui !**

## I. Contexte général

### I.1. Le contexte économique international et européen

**Monde :** Les banques centrales assouplissent leur politique monétaire, mais le risque géopolitique s'intensifie. La croissance mondiale devrait se maintenir autour de 3% en 2024 et 2025, avec des disparités régionales. Les États-Unis affichent une croissance robuste (environ 2,1%), tandis que la zone euro peine à se redresser (moins de 1% en 2024) et que la Chine ralentit (environ 3%).

La plupart des banques centrales des pays avancés (BCE, Fed, BoE, etc.) ont entamé un cycle d'assouplissement monétaire en réponse à la décélération de l'inflation. La BCE a réduit ses taux directeurs et devrait poursuivre cette tendance. La Fed a également amorcé un cycle de baisse des taux. La Banque d'Angleterre a suivi le mouvement. Seule la Banque du Japon a mis fin aux taux négatifs et pourrait même les augmenter.

Le risque géopolitique s'accroît avec l'intensification des conflits en Ukraine et au Moyen-Orient, ainsi que les tensions entre l'Iran et Israël. Sur le plan politique, l'élection de D. Trump fait planer la menace de tarifs douaniers et d'une politique imprévisible. En Europe, la France et l'Allemagne sont confrontées à des fragilités politiques internes.

**Zone Euro :** L'activité a dépassé les attentes au 3<sup>ème</sup> trimestre, mais cette dynamique est-elle durable ? La croissance du PIB est estimée à 0,8% en 2024 et 1,3% en 2025. L'activité a progressé de 0,4% au 3<sup>ème</sup> trimestre, mais la croissance reste hétérogène : l'Espagne surperforme, la France est soutenue par les JO, l'Allemagne évite la récession et l'Italie stagne. L'inflation devrait atteindre 1,8% en 2025, après 2,3% en 2024. Le risque principal est lié à l'élection de D. Trump et à la possible mise en place de droits de douane sur les entreprises européennes.

### I.2. Le contexte national : la rigueur budgétaire au programme

Un retour à la réalité après les Jeux Olympiques ? La croissance du PIB est de 1,1% en 2024 et prévue à ce jour à 0,9% en 2025. L'activité a progressé de 0,4% au 3<sup>ème</sup> trimestre grâce aux JO, mais un ralentissement est prévu au 4<sup>ème</sup> trimestre (-0,1%). La prévision de croissance pour 2025 est affectée par un effort budgétaire de près de 60 milliards d'euros. L'inflation devrait s'établir à 1,34% en 2024 et 1,7% en 2025. Le principal risque est lié à l'objectif de réduction du déficit public, qui pourrait être difficile à atteindre.

L'emploi privé montre des signes de faiblesse. Après une croissance de 0,3% au 1<sup>er</sup> trimestre 2024, l'emploi salarié s'est stabilisé au 2<sup>ème</sup> trimestre, avec un essoufflement du secteur privé. Les perspectives d'emploi sont moroses. La croissance des salaires est stable à 2,9%, ce qui permet une amélioration du pouvoir d'achat. Le taux de chômage a baissé à 7,3%, mais reste supérieur à la moyenne européenne.

**Nouveau dérapage du déficit public en 2024.** Le déficit public a atteint 5,5% du PIB en 2023 et devrait atteindre 6,1% en 2024, un deuxième dérapage consécutif.

Le gouvernement vise un effort de redressement budgétaire de 60,6 milliards d'euros en 2025 pour ramener le déficit à 5%. Cet objectif très ou trop ambitieux pourrait être difficile à atteindre malgré l'adoption du budget de l'Etat par l'Assemblée nationale via l'article 49,3.

### I.3. Focus sur les principales dispositions relatives aux collectivités territoriales

- L'élaboration du budget primitif avant la clôture de l'exercice précédent représente un défi majeur.
- Cette contrainte oblige à anticiper les prévisions budgétaires sans certitude quant aux flux financiers avec d'autres collectivités.

- Les incertitudes émanent notamment du manque d'informations précises de l'État sur les dotations et compensations.
- La Loi de Finances pour 2025 accentue plus lourdement qu'envisagé les incertitudes pour les collectivités.
- Les mesures votées impactent négativement les budgets des collectivités.
- Les fragiles équilibres politiques au sein de l'Assemblée Nationale rendent l'adoption de corrections au Budget incertaines.

### Adaptation des Communes aux Crises

- Depuis 2020, les communes ont démontré leur capacité d'adaptation face aux crises successives.
- La pandémie de Covid-19, avec ses fermetures de services et mesures sanitaires, a exigé une grande flexibilité.
- Les effets du dérèglement climatique, se traduisant par des événements météorologiques extrêmes, ont également pesé sur les finances des communes.
- Les incertitudes politiques comme institutionnelles ainsi que le bouleversement de la fiscalité locale ont compliqué la gestion financière.
- L'explosion des prix de l'énergie, des biens d'équipement et des produits alimentaires a impacté les finances locales.
- La revalorisation des traitements, bien que justifiée, est intervenue à deux reprises en cours d'exercice budgétaire.
- La remontée des taux d'intérêt a influencé le coût de la dette locale et les recettes des droits de mutation.
- Dans ce contexte difficile, les collectivités ont dû adapter leur gestion pour assurer la continuité des services.

### Dégradation de la Situation Financière en 2024 du Bloc Communal

- L'année 2024 s'inscrit dans la continuité des difficultés rencontrées depuis la pandémie.
- L'exercice en cours se caractérise par une dégradation marquée de la situation financière des collectivités.
- Un effet ciseau préoccupant se manifeste, avec des dépenses progressant plus vite que les recettes.
- Les décisions de l'État contribuent souvent à cette disparité, au-delà des choix des élus locaux.
- Alors qu'en 2023, la trésorerie du bloc communal s'était améliorée, 2024 voit un recul de la capacité d'autofinancement.
- Selon la Banque postale, cette baisse est de 8,7% tous niveaux confondus.
- L'effet ciseau se traduit par une augmentation des dépenses de fonctionnement de 4,4% contre 2,3% pour les recettes.
- Les collectivités doivent puiser dans leur épargne pour maintenir leurs dépenses et leurs investissements.
- L'épargne nette des collectivités a ainsi diminué de 15,8% entre 2023 et 2024.

## II. Les flux de la collectivité

### II.1. Les recettes de fonctionnement

La prudence dans l'estimation des ressources de fonctionnement de la commune conduit à envisager leur stabilité et, pour certaines leur tassement, selon les hypothèses suivantes :

- La stabilité des taux d'imposition des contributions directes entre 2025 et 2024, pour ne pas altérer le pouvoir d'achat des milhauchois.
- Une relative stagnation des produits fiscaux (constructions nouvelles, changement de destination, tassement des bases, procédure de valorisation des bases fiscales engagée par la commune, et valorisation annuelle forfaitaire des valeurs locatives en baisse pour 2025 ...).
- Des concours financiers de l'État, dont la DGF, en baisse comme le prévoit la Loi de Finances 2025, mais dont l'impact sur le budget de Milhau, n'est pas encore quantifiable puisque leur notification sera repoussée probablement après le 31 mars, compte tenu de la date très tardive du vote du Budget de l'État.

#### LES RECETTES D'ORIGINE FISCALES : LES IMPOTS LOCAUX

Pour les biens immobiliers autres que les locaux professionnels, les bases d'imposition aux impôts locaux (taxe foncière sur les propriétés bâties, taxe foncière sur les propriétés non bâties et taxe d'habitation sur les résidences secondaires) sont calculées en fonction des valeurs locatives foncières. Ces dernières font l'objet chaque année d'une majoration au moyen d'un coefficient de **revalorisation** dite automatique – ou **forfaitaire** qui tient compte de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) publié par l'Insee en fin d'année précédente.

Après trois années de dynamisme (+3,4% en 2022, +7,1% en 2023, puis +3,9% en 2024), la **revalorisation des bases** de la fiscalité locale descend à un niveau bien inférieur, en lien avec le reflux de l'inflation constaté fin novembre 2024. Elle est arrêtée à **+1,68 % pour 2025**.

Montant prévisionnel 2025	Détail
3 947 224 €	Montant prévisionnel calculé à partir des bases 2024 estimées, majorées du coefficient de valorisation forfaitaire (1,68%) du PLF 25 qui s'applique de manière différenciée aux valeurs locatives servant au calcul de TF, TFNB et THRS. (art.73111)
-118 000 €	Estimation du prélèvement dû au coefficient correcteur (réforme) pour mémoire - 117000€ en 24
25 000 €	Allocation compensatrice TF (art. 74833)
13 109 €	Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR) (art.73221)
29 115 €	IFER / Taxe PYLONES (art.73132)
<b>3 896 448 €</b>	<b>Recette estimée de fiscalité directe + compensations fiscales</b>

Les bases des 3 taxes (TF + TFNB + THRS) pas encore notifiées, à taux constant\* permettent l'hypothèse de recette 2025 en progression de 50 à 60 000 €, par rapport à 2024.

Taxe foncière TF	56,73 %
Taxe foncière Non Bâti TFNB	72,19 %
Taxe habitation sur les Résidences Secondaires THRS	16,88 %

Rappel des taux\*

#### LES RECETTES DE FISCALITE dite REVERSEE

*Les montants inscrits sont des prévisions en fonction des réalisations antérieures et des projections ; la commune ne dispose pas de toutes les informations nécessaires ou seulement de prévisions des sommes à percevoir ou à devoir pour 2025 à la date d'élaboration du ROB et des budgets.*

Evolution de 2021 à la prévision 2025	2021	2022	2023	Pré CA 2024	Estimation 2025
AC attribution de compensation versée par l'Agglo de Nîmes (art. 73211)	766 803	856 487	792 275	779 000	779 000
DSC dotation de solidarité communautaire (art. 73212)	111 476	56 706	58 582	62 277	63 000
FPIC* fonds de péréquation des ressources intercommunales & communales (art. 732221)	128 651	126 293	124 172	125 275	126 000
<b>Total</b>	<b>1 006 930</b>	<b>1 039 486</b>	<b>975 029</b>	<b>966 552</b>	<b>968 000</b>

\*Le FPIC, alimenté par les agglomérations dont la richesse fiscale est supérieure à 90% de la moyenne de leur strate démographique, ensuite réparti. Il vise à réduire les disparités de ressources entre collectivités territoriales au regard des charges auxquelles elles doivent faire face.

- La taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE) : recette reversée aux communes :  
 PréCA 2024 : 139 685€ La prévision prudente pour **2025** est arrêtée à **136 000€**.

A noter qu'une part de cette recette est reversée au syndicat mixte d'électrification du Gard (SMEG) qui contribue au financement des travaux d'investissement d'électrification, de rénovation du parc d'éclairage public, de renforcement des réseaux électriques des communes adhérentes. 18 000€ en 2025.

La taxe sur les pylônes électriques est évaluée pour 2025 à **29 115 € (27 666 € en 2024)**. Les communes sur le territoire desquelles sont implantés des pylônes pour lignes électriques à très haute tension perçoivent chaque année cette imposition forfaitaire dite « taxe pylône » versée par RTE. Les montants 2025 sont ceux appliqués en 2024, multipliés par le coefficient de variation de 1,0523419. Soit 3 235 € € pour chacun des 9 pylônes de Milhaud supportant des lignes électriques dont la tension est comprise entre 200 et 350 kilovolts.

Le produit des Droits de Mutations à Titre Onéreux. DMTO (à ne pas confondre avec la rémunération des notaires) Diminution rapide et sans précédent du fait d'un très fort tassement des transactions immobilières au niveau national et des fortes variations d'un département à l'autre en 2023 et 2024 (inflation, hausse des taux d'intérêts, difficulté des foyers et des investisseurs à emprunter...).

Malgré ce, la perspective 2025 est ajustée sur la recette au préCA 2024 : 190 000€ puisque ce tassement structurel, pourrait être compensé par une *décision gouvernementale visant à compenser l'effort demandé aux collectivités locales dans le cadre du budget 2025 : en effet, l'article 116 de la loi de finances pour 2025 introduit la possibilité, pour les conseils départementaux, par dérogation à l'article 1594 D du CGI, de relever le taux de la taxe sur la publicité foncière ou du droit d'enregistrement au-delà du plafond actuel de 4,5 % sans excéder 5 % (à compter du 1er avril 2025, et pour une durée provisoire jusqu'au 30 avril 2028) pour les personnes qui achèteront un bien immobilier dans l'ancien, sauf pour les primo-accédants, qui ne sont pas concernés par la mesure.*

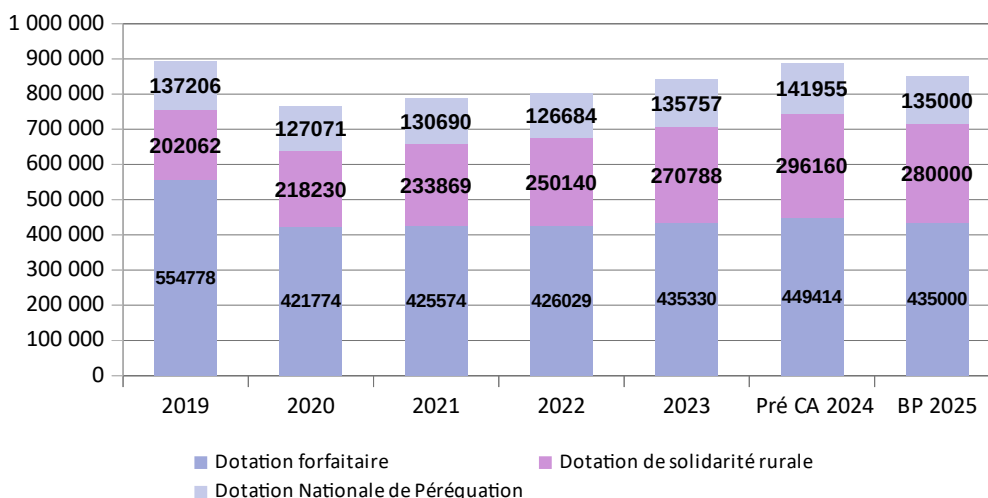
Droits	2021	2022	2023	Pré CA 2024	Estimation 2025
<b>de mutation</b>	251 437	287 316	189 053	191 545	190 000

#### LES DOTATIONS et PARTICIPATIONS : les versements de l'ETAT

- Le montant de la **Dotation Globale de Fonctionnement** (DGF) 2025 n'étant pas notifié au moment de l'édition du présent rapport, il est prudent de retenir une hypothèse à **850 000€**, soit la base 2024, en attendant la transmission des éléments qui sont impactés par la Loi de Finances 2025.

*S'agissant de la DGF, elle resterait stable et serait maintenue à hauteur de 2024 (les services de l'État, ont déjà annoncé que la DGF des communes serait probablement notifiée au-delà du 31 mars du fait du votre très tardif du Budget de l'État qui impacte les délais de traitement et de calcul des éléments pour chaque commune).*

Evolution de la DGF de 2019 à 2025





- Subvention de fonctionnement de la CAF du Gard pour la crèche et ALSH : 337 908 € perçus en 2024 (PréCA) contre 14 000€ en 2023 **et 337 000 € attendus en 2025.**

- La Dotation des Titres Sécurisés DTS

En 2024, la commune a perçu 20 633€ (part forfaitaire de 9 000 € pour la station de titres sécurisés + part variable de performance en fonction du nombre de titres réalisés dans l'année supérieur à 2 500 demandes : 8 000€ + une part exceptionnelle de performance de 1 500 € + un bonus de 500€ par DR connecté à la plateforme de rendez-vous en ligne). L'évaluation de la **recette 2025** attendue est fixée à **20 000€.**

LES AUTRES RECETTES

- Les produits des services, domaine et ventes diverses Chap. 70. (concession cimetières, redevance d'occupation du domaine public, droits de crèche, restauration scolaire, ALSH, garderie et périscolaire, locations de salles et de matériel...).

L'effet « crise sanitaire » qui avait sensiblement réduit les services facturés en 2020 & 2021 est terminé, et les recettes sont revenues à la « normale » en 2024.

Les recettes de droits scolaires (Tarifs de restauration scolaire/ALSH et de la crèche) sont à corréliser avec le coût du service supporté par la commune (marché de restauration scolaire et masse salariale).

Les recettes constatées en 2024 concernent également des régularisations 2022 et 2023 tant pour la restauration scolaire, la crèche, l'ALSH et le périscolaire, les locations de matériels et de salles, les recettes des manifestations culturelles ou festives... suite à la reprise en main de cette comptabilité spécifique de régies, par le service finance de la commune en collaboration et sous contrôle avec la Trésorerie.

Les recettes totales enregistrées sur ce chapitre 70, s'élèvent à **729 043,13€** (PréCA 24), dont :

49 000 € de redevance d'occupation du domaine public, mais surtout :

Redevances à caractère de loisirs

Recettes 2024	14 700 €
Recettes de régularisations 2023	17 787 €

Redevances de services à caractère sociales : crèche art.7066

Recettes 2024	44 847 €
Recettes de régularisations 2023	68 730 €
Recettes de régularisations 2022	11 687 €

Redevances de services péri-scolaire et enseignement : cantine, périscolaire et ALSH art. 7067

Recettes 2024	207 445 €
Recettes de régularisations 2023	215 550 €
Recettes de régularisations 2022	44 600 €

Les sommes récupérées sur 2022 et 2023 sur les seules régies cantine, périscolaire, ALSH et crèche, s'élèvent à **340 600 €**, auxquelles s'ajoutent les recettes 2024 encaissées.

La prévision 2025 de recettes de tous les produits de services est estimée à **400 000 €**. Elles comprendront les recettes 2025, augmentées des soldes 2024 encore en instance de contrôle et de validation en collaboration par la DGFIP.

Les atténuations de charges : Remboursement par l'assureur de la maladie, maternité.... maintenu à **40 000€** en 2025.

## II.2. Evolution des dépenses de fonctionnement

Toutes les communes de plus de 3.500 habitants, doivent mentionner leur objectif d'évolution de leurs dépenses réelles de fonctionnement (DRF). Le champ de cette obligation porte sur les budgets principaux et les budgets annexes.

\* en l'état actuel des informations

BUDGET	Montant prévisionnel Dépenses réelles de fonctionnement <b>2022</b>	Montant prévisionnel Dépenses réelles de fonctionnement <b>2023</b>	Montant prévisionnel Dépenses réelles de fonctionnement <b>2024</b>	Montant prévisionnel Dépenses réelles de fonctionnement <b>2025*</b>	evolution en % N/N- 1
BUDGET PRINCIPAL de la VILLE	6 110 981 €	5 976 474 €	6 500 000 €	6 900 000 €	6,15
BUDGET Annexe caveaux	50 000 €	50 000 €	50 000 €	50 000	0

### LE FONCTIONNEMENT DES SERVICES

Second poste de dépenses, les charges à caractère général retracent tous les achats nécessaires au fonctionnement des services : achats de fournitures, de consommables, de prestations de services, de petits matériels, également de location de matériels, l'entretien et la réparation de divers bien, les assurances, ...

Certaines dépenses sont fixes et récurrentes mais enregistrent des **hausse tarifaires importantes**, car impactées par des facteurs externes tels que l'inflation, les problèmes d'approvisionnement, les contraintes réglementaires liées à la maintenance et aux vérifications périodiques des installations, le poids croissant des normes, l'augmentation drastique des primes des contrats d'assurances comme celui des contrats de maintenance des bâtiments et des équipements (véhicules, parc informatique, équipements divers des services, ...)

PréCA 2024 : **1 806 500€**

- **29 %** des dépenses d'énergie-électricité entre **2023 et 2024** (bâtiments et éclairage public)

**Le programme de conversion de l'éclairage public porte ses fruits.**

**241 400 €** (PréCA 24)

342 000 € en 2023

137 500 € en 2022

- Les dépenses d'énergie (PréCA 2024) sont inférieures de 59 600€ aux prévisions.

La prévision totale des dépenses d'énergie **2025** est évaluée à **252 000 €**, dont 135 000 € pour la seule partie éclairage public dont le programme de conversion s'achève cette année.

Quant aux bâtiments les plus énergivores : mairie, centre socio-culturel/gymnase, école maternelle et école élémentaire de gros travaux d'isolation et de rénovation énergétique seront à engager dans un proche avenir. Certains ont déjà été totalement équipés en luminaires Led.

- La renégociation des contrats de télécommunication a permis de dégager une économie en 2024 de 10 000€.

24 000 € en 2023 et 14 000€ au PréCa 2024. La prévision 2025 est estimée à **15 000€**.

- Les contrats de prestation de service pèsent à hauteur de 250 000€ en 2023 et 231 500 € au PréCA2024. Certains ont été renégociés et réduire la dépense de 18 000€ en 2024

La prévision au **BP 25 est de 236 000€**, compte tenu de la revalorisation des tarifs à intervenir.

*Pour exemple :*

La propreté urbaine est le plus gros poste de dépense : 130 000 € en 2024.

L'application du Permis de Louer représente une dépense de 16 150€ au PréCA24. Montant reconduit pour le BP 2025.

La convention de fourrière animale pour 7 100 € annuels reconduits.

Le contrat de société de surveillance pour les événements festifs pour 7 220 € annuels reconduits.

- Les entretiens de batiments reconduits annuellement en prévision à 50 000€

- Les entretiens de voies et réseaux reconduits à **380 000€**.

dont 180 000€ consacrés à l'élagage et l'entretien des arbres, haies et pelouses.

200 000€ consacrés aux réparations des rues.

- L'entretien des reseaux d'éclairage public reconduits à **61 000€**.

- Les contrats de maintenance obligatoire : incendie, électricité, bornes incendies.... reconduits à **69 000€**.

- Les fêtes et cérémonies : 163 590€ en 2024, ajustés à **161 000€** pour 2025.

## LES CHARGES DE PERSONNEL :

Si les dépenses de personnel évoluent par application des dispositions du statut des fonctionnaires territoriaux, telles que les avancements d'échelon et de grade, la progression du glissement vieillesse technicité, elle est également liée à la gestion des services et du maintien de leur continuité comme les nécessaires remplacements de certaines catégories d'agents absents, (CDD et Intérim), elle est aussi fortement impactée par des facteurs externes et les mesures successives décidées par le Gouvernement comme les augmentations de cotisations sociales.

**Leur hausse en 2024 est en grande partie due aux décisions gouvernementales** : 3 716 500 €

- hausse du point d'indice de 1,5 %,
  - attribution de 5 à 9 points d'indice supplémentaires selon les catégories d'agents au 1<sup>er</sup> janvier 2024,
  - hausse du Smic de 1,13 %...
- ..... et proportionnellement des charges sociales afférentes.

La Prévision au ROB 2025 est de **3 900 000€**.

L'**indemnisation des arrêts-maladie, réduite** à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025 de 100 % à **90 %** devrait permettre une diminution de la dépense du fait d'un tassement attendu (au niveau national) du nombre d'arrêts de travail et de la baisse de 10 % du salaire à verser pendant la période de maladie. (*article 189 de la loi de finances pour 2025*).

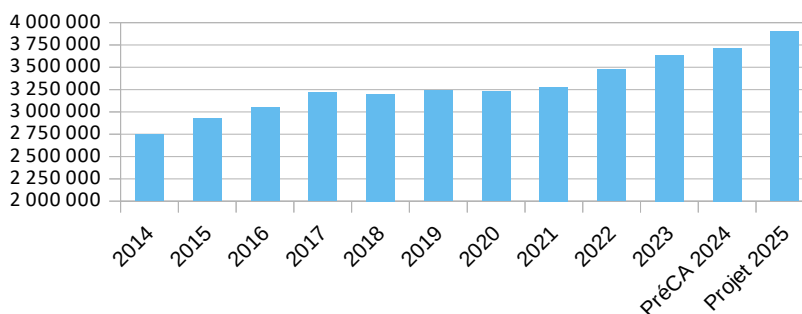
## FORTE AUGMENTATION DES COTISATIONS SOCIALES en 2025

Toutefois ces possibles économies, seront absorbées par l'augmentation des charges sociales et notamment de la cotisation de retraite des collectivités territoriales – CNRACL. Pour l'année 2025, son **taux passe de 31,65 % à 34,65 %**.

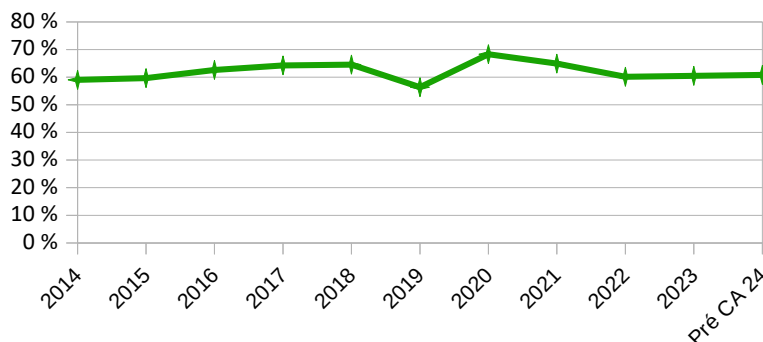
Un décret du Gouvernement, prévoit la hausse de 12 points à l'horizon 2028 de la cotisation de retraite des collectivités territoriales (CNRACL). Cette augmentation, **rétroactive au 1<sup>er</sup> janvier 2025**, s'élèvera de 3 points par an. En 2025, elle sera aggravée par un point supplémentaire de cotisation maladie, consécutivement à la suppression de l'abattement obtenu en 2024. Dès 2025, la charge des employeurs publics augmente donc de 4 points, atteignant 34,65 %, puis elle s'élèvera progressivement jusqu'à 43,65 % en 2028. IL faudra donc en tenir compte dans les prochaines années.

Evolution des dépenses de personnel 2014 à 2024

et BP 2025



Poids des dépenses de personnel sur les dépenses réelles de la section de fonctionnement de 2014 à 2024



Les contraintes internes et externes, et les nécessités de service qui prévalent à l'élaboration du budget RH :

- Suppression de postes vacants, non remplacement en cas retraite, mutation, fin de contrat, disponibilité..., sauf emplois à forte technicité, ou nécessaires à la continuité du service.
- Remplacement des agents en arrêt maladie pour les services devant respecter un taux d'encadrement réglementaire (ATSEM, crèche, ALSH/TAP...), à forte technicité (état civil, titre d'identité, comptabilité, RH, urba) ou indispensables (charge d'entretien et de nettoyage des locaux qui a explosé depuis les mesures sanitaires).
- En 2025, recrutement du chargé de coopération CTG mutualisé, dont Milhaud assume la rémunération avant répartition et facturation de leur participation aux 6 autres communes.

Recrutements ouverts : un(e) responsable du service RH, un(e) gestionnaire de paie service RH, un(e) responsable technique.

#### LES AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE – chap. 65

Ce chapitre intègre les indemnités et cotisations des indemnités des élus (également impacté par l'augmentation du point d'indice de la rémunération des fonctionnaires), le versement des subventions aux diverses associations, et autres organismes tels que le CCAS, les établissements publics de coopération intercommunale, les syndicats de coopération...

Les dépenses ont été contenues en 2024 avec un total de 384 600 € alors que le prévisionnel était à 468 500 €. Pour mémoire, 407 000 €, en 2023. La prévision globale au chapitre 65 pour 2025 s'établira autour de **420 000 €** à + ou – 10 % (ajustement dès réception de toutes cotisations annuelles transmises par les syndicats, dont les charges progressent également).

Pour mémoire ; la contribution de la commune au SDIS progresse de 10 000€ en 2025, soit **199 800 €**, contre 189 000€ en 2024.

- Les indemnités des élus : dépense, en année pleine, alourdie par l'augmentation du point d'indice de rémunération des fonctionnaires et des cotisations sociales afférentes qui, elles aussi, progressent.

- La subvention au CCAS : montant déterminé par le besoin d'équilibre du budget du CCAS 2025

- Les atténuations de produits : Il s'agit principalement de la pénalité SRU au titre du déficit de logements sociaux (*article 55 de la loi SRU*), nulle en 2021 et 2022, 49 920 € en 2023 et 43 876 € en 2024 . Montant prévu 2025 : **50 000€**.

- La dotation aux amortissements : 310 000 € en 2024 reconduits en 2025.

- Prévision de virement à la section d'investissement : 160 000 € en 2025 (montant qui sera consolidé lors du vote du Compte administratif 2024, après le vote du Budget 25).

#### L'ÉPARGNE ET L'AUTOFINANCEMENT

La progression très limitée des recettes de la commune, l'augmentation des charges liée à l'inflation soutenue ont pour conséquence une diminution mécanique de l'épargne de gestion : « Effet ciseaux ». Les efforts redoublés pour maîtriser ses dépenses de fonctionnement permettront néanmoins à la ville de dégager un autofinancement brut, qui, bien que très affaibli au regard des exercices précédents, sera principalement consacré au paiement, comme en 2023 et 2024 de l'échéance de la dette. Les marges de manœuvre pour l'autofinancement, même partiel, de quelques opérations d'investissement, en seront par conséquent réduites, impliquant des choix drastiques et un ré-ordonnement des opérations d'investissement prioritaires.

### **II.3. Les recettes d'investissement : L'incertitude**

***La section d'investissement sera elle aussi impactée par la Loi de finances 2025. Des incertitudes plus grandes pèsent sur les dotations d'investissement, car si les fonds comme la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) et la Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL) restent inchangés en 2025, le Fonds Vert sera, quant à lui, diminué de 1,5 milliard d'euros. Or, ce fonds est une des pistes de travail pour les recherches de subventions des travaux de rénovation des bâtiments.***

La section investissement est l'expression comptable de l'action structurante de la municipalité, donc de la mise en œuvre de son projet et de son programme.

Ses variations, parfois très importantes d'une année sur l'autre, dépendent du choix politique de mener des opérations patrimoniales et suivent le cadencement des programmes engagés.

La dynamique des investissements dépend essentiellement de la Capacité d'Autofinancement, des recettes de subventions, et du cadencement du programme de réalisation.

EVOLUTION DES RECETTES D'INVESTISSEMENT (hors virement interne de la section de fonctionnement)

<b>TOTAL Recettes Fonds, réserves subventions, et virement interne</b>	2022	2023	PréCA 2024	projet 2025
		<b>1 366 134</b>	<b>1 956 149</b>	<b>1 207 064</b>
FCTVA	156 600	312 256*	240 519	120 000
Taxe d'Aménagement	156 245	55 900	60 577	60 000
SUBVENTIONS	371 568	484 838	323 727	200 000*
recettes d'amortissement	257 130	288 098	309 241	310 000
Excédent de fonctionnement N-1	424 591	1 127 313	273 000	160 000**

\*\* LES EXCÉDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISÉS (excédent N-1 en partie ou totalité reversé à la section investissement). Ils dépendent avant tout de l'excédent de fonctionnement de l'année N-1 et de la décision politique de l'affecter partiellement ou totalement à la section investissement. La prévision 2025 devra au mieux couvrir le déficit de la section investissement 2025 corrigée du solde des RAR. \*\* Hypothèse au stade du PréCA 2024 : excédent de la section de fonctionnement qui sera constaté au CA 2024, voté après le budget 2025, sera corrigé et intégré lors du budget supplémentaire.

LES SUBVENTIONS D'ÉQUIPEMENT : 423 726€ perçus en 2024.

Les subventions en attente seront payées courant 2025, au rythme des réalisations des opérations d'investissement pour lesquelles elles ont été sollicitées. Ces subventions attendues et non encore versées sont comptabilisées dans les restes à réaliser RAR 2024 (constatées au CA 2024 après vote du BP 25), à inscrire lors du budget supplémentaire.

<b>Année 2024</b>		Recettes
<b>Opérations</b>	<b>Co-financeurs</b>	<b>323 726</b>
Aménagement Van Gogh	CD30- pacte territorial	61 883,00
Aménagement Van Gogh équipement sportif	FDC CANM	27 350,00
Aménagement Van Gogh Travaux aménagement	FDC CANM	39 919,00
Aménagement Van Gogh Travaux aménagement	FDC CANM	48 538,00
Aménagement Van Gogh Travaux aménagement	Région	20 421,00
Aménagement Van Gogh Travaux équipements	Région	21 484,00
Mairie accessibilité PMR	FDC CANM	47 725,00
Restauration Eglise	PETR	19 551,00
Vidéo protection	FDC CANM	6 152,00
EP	SMEG31	6 703,00
Sécurité routière	Amendes de police	24 000,00

D'autres subventions sont prévues et sont liées à des opérations votées non commencées ou nouvelles : travaux de voirie route de Nîmes, solde de la dernière tranche de la transition en LED du parc d'éclairage public, travaux de la mairie et rénovation énergétique de la mairie et de l'école (Région et DSIL), archives municipales et bibliothèque...

Les subventions notifiées payables en 2025, correspondent aux projets dont les travaux et les soldes comptables seront terminés en 2025 : route de Nîmes, éclairage public, jeux des écoles...

LES CESSIONS : En 2024, les recettes de cessions s'élèvent 206 850 € :

	Recette 2024
	<b>206 850</b>
Parcelles BA206-214-2016 - Zac Trajectoire	199 850
Toilettes publics – parcelle AM 267	7 000

La commune va céder des biens immobiliers dont la conservation n'est plus pertinente pour l'usage ou l'adaptation aux besoins de service.

Les ventes programmées en **2024**, pour des raisons administratives ou liées au projet des acquéreurs ont été reportées en 2025. Le produit envisagé, évalué à 435 000€ en 2025 concerne :

	Projet 2025
	<b>435 000</b>
Local espaces verts AL n°78	235 000
Habitation du Temple	200 000

## II.4. Les dépenses d'investissement

LES IMMOBILISATION INCORPORELLES : 99 290€ en 2021, 192 400€ en 2022 et 75 500€ en 2023, 14 300€ en 2024.

**En 2025** documents d'urbanisme : 60 000€ mise en compatibilité du PLU due au contournement Ouest, à l'établissement pénitentiaire, au ZAN et aux zones d'accélération d'énergie renouvelables et 42 100€ divers logiciels métiers et autres licences dont compta et RH

### LES IMMOBILISATIONS CORPORELLES :

Ce chapitre regroupe toutes les acquisitions de terrains, de biens, matériels et mobiliers, les travaux sur bâtiments, voiries et réseaux. Acquisitions de bâtiments et terrains, achats de matériels pour les services, matériel informatique, mobilier, travaux sur les différents bâtiments municipaux, travaux de voirie, marché CPE, vidéo protection, la défense incendie ...

**675 000€**, en 2024 dont :

14 300€	études et documents d'urbanisme
49 658€	acquisition de la Maison Fieu
174 125€	travaux d'éclairage public
8 280€	installation de caveaux au cimetière
22 426€	installation de la borne milliaire et de son parvis au parc Van Gogh
35 391€	sécurité incendie – poteaux incendie
29 172€	sécurité - alarme PPMS crèche, école maternelle et élémentaire et autres travaux
61 724€	sécurité – remplacement de caméras de vidéo protection
28 899€	sécurité – véhicule de police municipale
19 000€	travaux lourds de toiture : temple, église, école maternelle et élémentaire

LES CONSTRUCTIONS ET IMMOBILISATIONS EN COURS : **130 000 €** ont été consommés en 2024 pour des dépenses dites structurantes, hors opérations, alors que le budget prévisionnel 2022 avait estimé le besoin à 436 000€.

21 615€	Travaux dissimulation route de Nîmes
72 000 €	Travaux de la bibliothèque (RAR 24)
523 750€	Route de Nîmes (RAR 24)

## II.5. La dette et les frais financiers

Lignes de trésorerie. Afin de faire face au tassement structurel de ses recettes propres, dans l'attente des versements des subventions et des dotations de l'Etat, des versements mensualisés des recettes de la fiscalité et absorber l'augmentation des charges, assurer le paiement des dépenses obligatoires et des marchés publics, la Commune souscrit chaque année une ou plusieurs lignes de trésorerie classique, auprès d'un établissement bancaire.

2023 : 2 Lignes de 300 000€ et 500 000€.

2024 : 1 ligne de 400 000€ souscrite. Bilan de tirage 2024 : **Néant**

2025 : 1 ligne de 400 000€ à souscrire.

### La dette de la commune

Les charges financières 2024 (dépenses de fonctionnement) se sont élevées à 162 700€, dont 145 500 € d'Intérêts des emprunts en cours (détaillés plus bas), augmentés des intérêts courus non échus ICNE pour 3 500 € et de 13 700 € de frais de ligne de trésorerie.

Intérêts de la dette	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	PréCA 2024	Estimation 2025
		183 409	212 686	176 315	162 465	146 590	146 590	143 408	145 500

**Au 1<sup>er</sup> janvier 2025**, le capital restant dû cumulé des prêts en cours 3 579 426€ (tableaux ci-dessous), est augmenté des 2 emprunts souscrits : prêt amortissable sur 15 ans 220 000€ auprès de la Banque Postale et Prêt relais de 300 000€ sur 36 mois auprès de la Caisse d'Epargne pour les travaux de la route de Nîmes.

Le montant total du CRD au 1<sup>er</sup> janvier 2025 s'élève à 4 100 000 €.

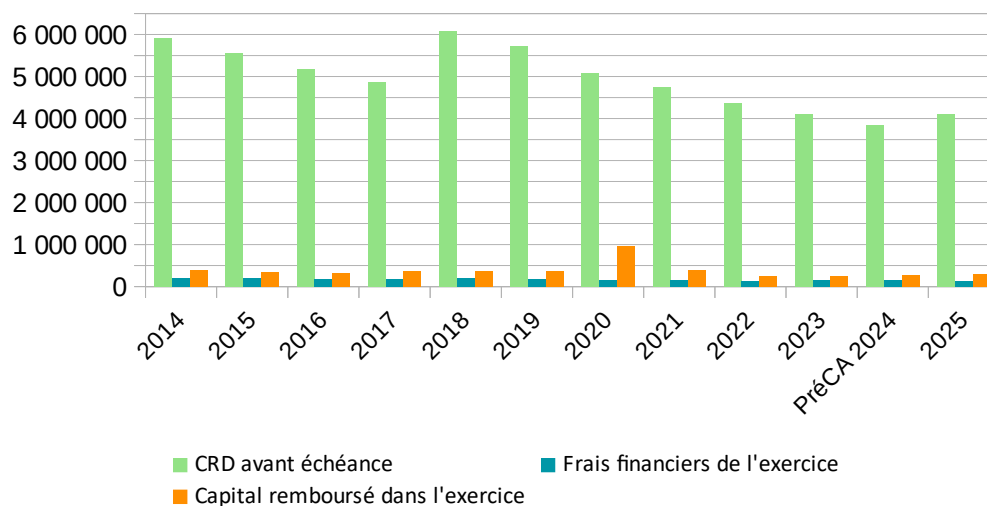
Etablissement bancaire au 31/12/2024	nombre d'emprunts	% du nombre d'emprunts	CRD	% CRD
Crédit Agricole	9	56 %	2 084 215	58,23 %
Caisse d'épargne	2	13 %	218 704	6,11 %
Caisse Française de Financement Local	3	19 %	501 123	14,00 %
La Banque Postale	2	13 %	775 385	21,66 %
	<b>16</b>	<b>100 %</b>	<b>3 579 426</b>	<b>100 %</b>

Structure de la dette au 31/12/2024	Quantité	% du nombre d'emprunts	Capital restant dû au 31/12/2024	% CRD
Emprunts à taux fixe	13	81 %	2 639 176	74 %
Emprunts à taux révisable	3	19 %	940 250	26 %
<b>Total</b>	<b>16</b>	<b>100 %</b>	<b>3 579 426</b>	<b>100 %</b>

La charge de la dette de la ville demeure sous le seuil de la moyenne nationale des communes de même strate de population

Dettes au 31/12/2024	3 579 426 €
Population légale 2024	6 350
Encours de la dette par habitant	564 €
Ration Dette/hab de la strate en 2023* <i>Source DGCL</i>	767 €

Evolution de la dette entre 2014 et 2025



### III. Les orientations budgétaires et projets 2025

#### III.1. Enfance et petite enfance et scolaire

- Continuité des conseils municipaux jeunes et ados
- Pérennisation de l'ALSH et du Club Ado
- Remplacement de jeux des écoles
- Achat de mobilier pour la crèche
- Mise en œuvre de la CTG Vaunage

#### III.2. Solidarité et actions sociales

- Permanences juridiques
- Permanence des assistantes sociales
- Ateliers sociaux linguistiques
- Semaine bleue
- Téléthon
- Course solidaire
- Mise en œuvre de la CTG Vaunage

#### III.3. Environnement et transition écologique

- Travaux de rénovation énergétique (subventionnés) de la Mairie et de l'école élémentaire : 250 000€
- Nettoyage de la garrigue et Repair Café
- Fin du programme de conversion LED du réseau d'éclairage public/candélabres
- Zones d'accélération d'énergies renouvelables
- Poursuite de la lutte et la prévention des événements climatiques

#### III.4. Culture

- Continuité des divers événements : salon du livre, cinéma, salon de la peinture, soirées théâtre, courses camarguaises et festivités taurines ...
- Fin des travaux de la bibliothèque municipale rue porte de France et ouverture au public.
- Lire et faire lire

#### III.5. Sécurité

Autre priorité municipale, qui requiert la coopération de toutes et tous. La politique de tranquillité publique est portée en premier lieu par la police municipale en bonne coordination avec la gendarmerie. Sa présence sur le terrain et les moyens sont renforcés, pour une **plus grande action de proximité**.

- Vidéoprotection entretien et déploiement du réseau : 16 000€

#### III.6. Urbanisme – bâtiments – voirie - équipements

- Poursuite opérationnelle de la ZAC Aubépin – choix de l'opérateur et signature du traité de concession
- Révision du PLU pour mise en compatibilité due au contournement Ouest, à l'établissement pénitentiaire, au ZAN et aux zones d'accélération d'énergie renouvelables et extension de la ZAC Trajectoire
- Fin des travaux de réfection d'une portion de la route de Nîmes et rue de la Cruvière
- Poursuite de la politique du Plan Local de l'Habitat (PLH), pour répondre aux obligations en matière de la loi SRU
- Travaux de toiture et d'étanchéité
- Aménagement des locaux pour le personnel à l'espace Cavalier
- Travaux d'aménagement et de rénovation énergétique du bureau de la scolarité (Régie, ALSH et club Ado)

#### III.7. Services

- Archives municipales et aménagements divers à l'espace Cavalier : 100 000€
- Logiciels « métier »
- Travaux de sécurisation de certains bâtiments des services
- Véhicules pour les services



#### IV. Le budget annexe « caveaux »

La prévision budgétaire 2025 : 50 000€ à + ou – 10 %, prenant en compte les travaux de réalisation de caveaux supplémentaires sur des espaces libres de l'ancien cimetière, les frais d'étude du projet d'extension en attendant les autorisations nécessaires aux travaux et l'engagement budgétaire.

Recettes de vente de caveaux 2024 : 13 200€ au PréCa24

Travaux d'installation de nouveaux caveaux engagés pour 34 140 €

##### Bilan des ventes au 31 décembre 2024

<i>Vente caveaux 2 places</i>	<b>4</b>
<i>Vente caveaux 4 places</i>	<b>3</b>
<i>Vente caveaux 10 places à réhabiliter</i>	<b>1</b>
<i>Vente cases de columbarium</i>	<b>3</b>
<i>Pleine terre 2 places</i>	<b>3</b>
<i>Pleine terre 2 places renouvellement</i>	<b>1</b>
<i>Pleine terre au carré professionnel 1 place</i>	<b>1</b>